

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 25 (1995)
Heft: 10

Artikel: Fribourg : présent et futurs des homes
Autor: Blazy-Rime, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg: présent et futurs des homes

Si tout n'est pas «rose Hollywood» pour les homes du canton de Fribourg, tout est loin, et même très loin, d'y être noir, comme ont pris le temps de nous le rappeler Michel Boni de Pro Senectute/Fribourg et Philippe Pasquier de l'AFIPA (Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées). En effet, si, pour ce qui est de la Suisse romande, ce canton a longtemps été parent pauvre en la matière, il a, en 10 ans, rattrapé 40 ans de retard.

Tout a commencé au début des années 80, lorsque la Confédération a annoncé la fin prochaine des subventions, lesquelles représentaient entre 18 à 33% du coût total lors de la construction d'un home. Ce dernier pourcentage valait pour les régions de montagne. En collaboration avec les communes, les Préfets ont été chargés de mettre sur pied un plan de couverture globale des besoins en lits pour l'hébergement des personnes âgées. La loi obligeait déjà ces mêmes communes à se doter de structures d'accueil et de soins pour les personnes âgées, au bénéfice de l'AVS et dépendantes.

Le canton a alors décidé de compléter les subventions encore existantes. Ces compléments pouvaient atteindre jusqu'à 48% du coût total de la construction. Pour obtenir ces subventions, il fallait répondre aux directives de l'OFAS (Office fédéral des Assurances sociales) en matière de construction.

Entre autres points à respecter, une chambre devait offrir au minimum, une surface de 16 m² (sauf dérogation, par exemple dans les cas de rénovation); elle devait également posséder un équipement sanitaire intégré.

Tout va être dès lors mis en œuvre pour assurer le bien-être des personnes âgées, d'une part par une offre doublée de chambres, la plupart à un lit, et présentant un confort standard de qualité, d'autre part par un encadrement adapté en personnel spécialisé.

Et si, en 1980, l'on ne comptait qu'une trentaine de foyers (aussi ap-

pelés hospices ou asiles, dont les chambres étaient souvent de 6-7 lits), le canton compte aujourd'hui une soixantaine de homes.

De ceux-ci, 28 sont médicalisés, les autres étant des homes simples. La plupart sont publics, car dépendants des communes. La majorité de ces homes présente une capacité d'environ 45 lits; et la plus grande maison une centaine de lits (alors que, pour comparaison, les structures d'accueil genevoises peuvent atteindre une capacité de 200 à 300 lits). De cette soixantaine de homes, 50 sont membres de l'AFIPA.

Lits médicalisés

En 1981, l'Etat fait un pas supplémentaire. Le canton ayant alors atteint le nombre suffisant de lits, l'Etat promulgue une loi sur le subventionnement des soins spéciaux. On entend par là l'encadrement qu'il faut apporter à une personne pour qu'elle puisse vivre, encadrement qui peut se doubler, si nécessaire, de soins adaptés à la personne.

Une idée de la situation est donnée par une enquête de l'AFIPA, de laquelle ressort qu'une personne âgée souffre souvent de 4 à 5 pathologies à la fois. Conséquemment à cette nouvelle loi, les Préfets ont, là encore, dû statuer sur le besoin de leur district en lits médicalisés.

Rappelons qu'un home simple privilégie l'hébergement (quasi hôtelier) de personnes en relativement bonne santé. Les cas plus lourds sont le fait des homes médicalisés. Pour pouvoir être médicalisé, un

établissement doit répondre à des critères cantonaux.

C'est ainsi que, surtout en matière de dotation du personnel, le canton de Fribourg est un des plus généreux de Suisse romande (à ce propos la rédaction de «Générations» bat sa coulpe pour avoir mal sorti de son contexte une enquête sur un manque ponctuel de personnel dans un home fribourgeois, en juin dernier).

Ceci dit, si donc tout est loin d'être noir dans les homes fribourgeois, si même la grande majorité d'entre eux font des envieux dans les autres cantons romands (par exemple pour leurs chambres majoritairement à un lit), l'avenir, disons-le tout net, se présente sous des couleurs franchement sombres.

En effet, comme un peu partout, la récession continue d'entraîner de sévères coupes dans les budgets sociaux, et ce tant au niveau communal que cantonal ou fédéral. Alors, ce qui était une exception (cas exposé en juin), deviendrait généralité. A nous donc, simples citoyens, de choisir en conséquence nos politiciennes et politiciens.

Dominique Blazy-Rime

Droit de plainte

Si, dans ce canton, il n'existe toujours pas de droit de plainte pour ce qui est des homes pour personnes âgées, ceux qui auraient des plaintes à formuler peuvent s'adresser soit à Pro Senectute (037/27 12 40), soit à l'AFIPA (029/5 32 44). Ces deux institutions travaillent actuellement main dans la main afin d'officialiser, et ce au sens le plus large possible, ce droit de plainte.

En outre, le 30 novembre prochain à 20 heures, l'AFIPA organise, au restaurant de l'Aigle Noir à Neyruz, un débat public sur la communalisation des homes. Soit l'exploitation de homes par les communes.